
Programme de Formation

Amiante sous section 4 - opérateur

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Toute personne amenée à réaliser des installations et/ou des travaux, d'entretenir du matériel en respectant les modes opératoires
groupe de 8 personnes maximum



Objectifs pédagogiques

Permettre au stagiaire opérateur de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.

Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4

Mettre en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement



Description

Le risque amiante :

- Origine et propriétés physico-chimiques, utilisations dans le BTP et l'industrie, effets sur la santé, les pathologies de l'amiante.

Le contexte réglementaire

- Les exigences de la réglementation,
- Le risque amiante et les autres risques du chantier. La surveillance médicale,
- Responsabilités de l'employeur et des travailleurs. Information des travailleurs, droit de retrait,
- La gestion des déchets.

La mise en œuvre des mesures de prévention transmises par l'encadrement

- Méthodes de travail et modes opératoires définis par l'encadrement.

Décontamination du personnel et du matériel

- Entrée et sortie de zone. Consignes d'hygiène. Les équipements de protection collective, utilisation et entretien,
- Ventilation et captage des poussières. Conditionnement, étiquetage, stockage et évacuation des déchets.

Les EPI : leur rôle, leurs limites, la vérification et l'entretien. Durées d'intervention en zone confinée. Appliquer les procédures de contrôle.



Participer à la démarche prévention de l'entreprise :

- Repérer les situations dangereuses et informer la hiérarchie. Savoir réagir face à une situation inhabituelle, les procédures d'alerte. Participer à l'amélioration des conditions de travail en sécurité et faire des propositions.

★ **Prérequis**

Comprendre et savoir lire et écrire le français

Conformément à l'arrêté du 23 février 2012 - un certificat d'aptitude médicale prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire - la mention SIR (suivi individuel renforcé) est requis.

Veillez apporter une pièce d'identité, un maillot de bain, une serviette, une paire de tong et un peignoir, utilisés lors de la mise en pratique d'exercices

Modalités pédagogiques

La formation est basée sur des échanges avec les stagiaires, un apport de connaissances théoriques et des mises en situations.

Moyens et supports pédagogiques

Formation théorique en salle

Formation pratique sur installations permettant la réalisation de mises en situations

Ressources en lignes :

[BTP](#)

[INRS](#)

Modalités d'évaluation et de suivi

Epreuve théorique de 20 minutes (QCM ou questionnaire à réponses courtes)

Epreuve pratique de 60 minutes intégrant l'analyse de situations concrètes adaptées à l'activité.

En cas de réussite aux tests, délivrance d'une attestation de compétences valable 3 ans. La mise à jour doit se faire au plus tard à la date anniversaire. En cas de dépassement, une formation initiale devra être réalisée.